

ÉDITORIAL

Cachez cette religion...

Le Comité d'étude sur le respect des principes de la *Loi sur la laïcité de l'État* et sur les influences religieuses a rendu publiques fin août ses 50 recommandations pour renforcer les lois québécoises sur la laïcité. L'une de ces recommandations laisse aux municipalités la responsabilité de réglementer l'utilisation des espaces publics à des fins religieuses. Or, le gouvernement Legault a plutôt annoncé son intention de légiférer dès cet automne pour interdire les prières en public, purement et simplement.



STÉPHANE GAUDET
RÉDACTEUR EN CHEF
redaction@revue-ndc.qc.ca

Ce printemps, les évêques catholiques du Québec et des représentants d'autres Églises et religions avaient présenté un mémoire au Comité. Déjà, ses auteurs s'inquiétaient : « Interdire toute manifestation d'une croyance, d'une pratique ou d'une affiliation religieuse dans l'espace public [...] va beaucoup plus loin que le projet d'assurer la laïcité des institutions étatiques. » Tout en soutenant la laïcité, ce mémoire rappelle que c'est l'État qui est laïque, pas la société. Dans la société, l'expression de croyances religieuses et la pratique religieuse, en public comme en privé, sont permises.

On sent, de la part de certains partis politiques présents à l'Assemblée nationale, une volonté d'effacer les religions de l'espace public. Or, confiner la foi à la sphère strictement privée viole la liberté de religion reconnue par la Loi sur la laïcité, par les chartes et par la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 18) en plus d'être contraire à notre foi chrétienne, qui par définition doit rayonner (voir Matthieu 5,14-16).

La laïcité québécoise devient antireligieuse

Avec le temps, la laïcité québécoise devient antireligieuse. On passe d'un État neutre face aux religions à un État hostile aux religions, comme si celles-ci constituaient une menace. Les municipalités n'ont-elles pas déjà des règlements qui interdisent de blo-

quer la circulation dans les rues et encadrent le droit de manifester? Alors pourquoi une loi visant spécifiquement la prière? En fait, cette religiophobie ambiante cache le plus souvent la xénophobie : la religion qui dérange, c'est celle de « l'autre », l'étranger; « nous », ça ne nous concerne plus, ces vieilles affaires. Comme si pour être un bon Québécois désormais, il fallait adhérer à cette laïcité antireligieuse, nouvelle religion collective devenue l'un des fondements de « notre » identité.

Contrairement à ce que certains politiciens semblent penser, les croyants constituent encore une portion non négligeable de l'électorat. Les partis politiques qui tapent sur les religions par électoralisme feraient mieux de se le rappeler d'ici les élections du 5 octobre 2026. ♦